

Guide de la participation parentale

[DOCUMENT DE TRAVAIL]

Arc-en-Ciel ne serait pas ce qu'elle est sans l'implication et la participation des parents!

Voici un petit guide pour vous y retrouver et vous permettre de donner le meilleur de vous-même!

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de tous les parents

[Nouvelle description]

Elles ont lieu deux fois l'an, en septembre et en juin, et la présence d'un parent par famille est obligatoire. Des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées par le conseil d'établissement entre les deux assemblées statutaires :

Lors de l'AG de septembre, sont nommés ou élus :

- > Les parents qui siègent au CÉ.
- > Les représentants auprès du comité de parents du Réseau sud et son substitut (parmi les parents élus au CÉ).
- > Le membre de la communauté qui siège au CÉ.
- > Le parent représentant l'école au Réseau parent du RÉPAQ.
- > Les membres des comités de travail.

En guise de préparation pour l'AG, les parents s'informent par l'Arc-en-Pressé, le site WEB et les documents remis dans le facteur. Lors de l'AG, les parents participent aux consultations et sont informés des décisions émanant du CÉ.

Le Conseil d'établissement

[Nouvelle description]

Au carrefour des divers comités, des grands axes de réflexion et de la gestion de la vie quotidienne, le Conseil d'établissement (CÉ) est l'instance décisionnelle responsable des différentes approbations et adoptions requises par la *Loi sur l'instruction publique*.

De plus, à l'école Arc-en-Ciel, dans un modèle de cogestion autonome, le CÉ :

1. Valorise l'implication des élèves aux consultations et aux décisions concernant les activités éducatives, sportives ou ludiques au niveau des classes et de l'école (référence : document de cheminement d'un projet).
2. S'assure de la représentation de tous les intervenants dans l'organisation de l'école.
3. Est responsable des assemblées générales de parents. Il décide ce qui doit être porté à titre d'information, de consultation et d'approbation.
4. Le CÉ peut procéder à la consultation des parents sous différentes formes (assemblées, rencontres groupe-classe, Arc-en-Pressé et autres), concernant les dossiers dont il a la responsabilité.
5. Est responsable de valider la formation des comités de travail et conjointement, en détermine les mandats. Le CÉ assure la supervision des comités tout en valorisant leurs initiatives. Pour chaque comité de travail, le CÉ détermine un membre parent qui agit en tant qu'agent de liaison avec ledit comité.
6. Représente l'école auprès de la commission scolaire lorsque le milieu école manifeste la volonté d'apporter des modifications à l'application du régime pédagogique.
7. S'assure de la participation des intervenants aux trois réseaux des écoles publiques alternatives du Québec.

8. Est informé des différents dossiers qui gravitent autour de l'école.
9. Dépose, en assemblée générale de fin d'année, un bilan annuel de ses activités et de celles de chaque comité de travail et en produit un résumé dans un numéro de l' Arc-en-Pressé précédant l'AG.

Le Conseil d'établissement d'Arc-en-Ciel est composé de :

- > Sept membres parents qui sont élus lors de l'assemblée générale de la rentrée scolaire. La personne qui préside le conseil d'établissement doit être un parent et celui-ci détient un vote prépondérant.
- > Quatre membres du personnel (personnel enseignant, personnel de soutien, personnel professionnel et du service d'animation) qui sont élus parmi leurs pairs lors des rencontres ayant lieu avant l'assemblée générale.
- > L'équipe de direction qui y siège d'office, sans droit de vote.
- > Une personne extérieure à Arc-en-Ciel, dit membre de la communauté, vient enrichir le groupe, mais sans droit de vote.

De manière générale, pour ce qui est des membres parents, l'école Arc-en-Ciel favorise la représentation de chacune des classes au conseil d'établissement. En cas d'absence lors de l'assemblée, une personne peut proposer sa candidature par écrit.

Lors de sa première rencontre, le conseil d'établissement établit ses règles de régie interne en ce qui concerne, entre autres, les droits de vote et l'assiduité aux rencontres.

Le représentant auprès du comité de parents du Réseau sud* et son substitut.

* L'école fait partie du réseau sud qui est un des cinq réseaux territoriaux de la Commission scolaire de Montréal. Les réseaux sont formés par quartiers et regroupent donc plusieurs écoles.

Le représentant est désigné en assemblée générale, parmi les parents membres du Conseil d'établissement. Il s'agit de servir d'agent d'information bidirectionnelle au sein de la structure de notre commission scolaire. En raison du rôle du représentant, il est recommandé que ce dernier ait une connaissance approfondie des questions concernant la vie de l'école.



Le représentant Arc-en-Ciel au réseau parents du RÉPAQ [Nouvelle description]

Le RÉPAQ, Réseau des Écoles Publiques Alternatives du Québec, est une organisation tripartite: parents, enseignants et directions. La mission du réseau parents est la suivante :

- > Promouvoir l'échange et le développement d'information et d'outils permettant aux parents d'assumer efficacement leur rôle de partenaire, coéducateur et cogestionnaire au sein des écoles publiques alternatives du Québec.
- > Soutenir les parents des écoles alternatives existantes et les parents qui développent ou élaborent des projets de nouvelles écoles alternatives.
- > Installer une communication significative et enrichissante entre les membres du Réseau parents et ceux des autres Réseaux du RÉPAQ comprenant le Réseau directions, le Réseau enseignants primaire et le Réseau du secondaire.
- > Contribuer de façon importante au développement et à l'essor du mouvement pédagogique alternatif auprès de la population du Québec.

En 2010-2011, les rencontres du RÉPAQ auront lieu selon une formule interréseaux. Il est important que l'école soit représentée dans ces trois réseaux.

Le représentant de l'école, nommé lors de l'assemblée générale des parents et choisi parmi l'ensemble des parents, sans forcément être un membre du conseil d'établissement. Il est important que le représentant au RÉPAQ rende compte des travaux de son réseau au conseil d'établissement.



La section qui suit détaille les différents COMITÉS DE TRAVAIL nécessaires à l'école Arc-en-Ciel :

Mandats du responsable d'un comité :

- > S'approprié le ou les mandats du comité de travail dont il est responsable.
- > Convoque une première rencontre et les rencontres ultérieures.
- > Voit à l'organisation logistique des rencontres.
- > Prépare l'ordre du jour.
- > Anime les rencontres.
- > S'assure que le comité se donne une chaîne téléphonique et en remet une copie au CÉ.
- > Assure le bon fonctionnement du comité : planification, réalisation, évaluation.
- > Assure le suivi avec le membre du CÉ qui agit en tant qu'agent de liaison.
- > Consulte les élèves par le biais du conseil des élèves et de l'assemblée générale bihebdomadaire et de l'équipe-école.
- > Nomme un trésorier lorsque le comité génère des dépenses ou des revenus.
- > S'assure qu'un bilan de fin d'année soit présenté à l'AG de fin d'année, incluant un bilan financier s'il y a lieu.

Lors de la formation des comités, nous devons nous assurer du maintien d'une certaine forme de stabilité dans les comités. Ainsi, il faut éviter que l'ensemble des membres d'un comité quittent le comité la même année.



Comité vert des élèves et des adultes [Nouvelle description]

Les membres du comité vert ont à cœur la qualité de vie de la communauté. Grâce à la participation active des élèves, les membres ont une mission d'éducation et posent des gestes qui font une différence sur notre petite planète.

Le comité vert des élèves se rencontre de jour, en même temps que la rencontre du conseil des élèves, habituellement à tous les deux mercredis, de 12 h 54 à 14 h 00. Il est composé d'un élève par groupe-classe, élu par ses pairs et de une enseignante. Il est souhaitable

qu'un parent du comité vert des adultes, sans nécessairement assister aux rencontres, soit en lien avec le comité vert des enfants et vice versa. La direction assiste, au besoin, le comité vert des adultes pour la réalisation de projets.

Un comité vert des adultes est aussi mis sur pied afin de voir, entre autres, à l'entretien de la cour verte.



Comité ateliers en familles coopératives [Nouveaux mandats]

Les familles coopératives sont un regroupement hétérogène d'élèves. Les familles sont constituées d'un maximum de deux élèves par cycle incluant les élèves du préscolaire. Habituellement, 20 familles sont formées à l'école. Le regroupement par familles est très important pour assurer le développement du sentiment d'appartenance, pratiquer la coopération, l'autonomie, l'engagement et la créativité. C'est lors des ateliers en familles coopératives, le vendredi après-midi, que tout cela prend forme puisque chaque famille doit offrir ou recevoir un atelier « d'enfants ».

Tout d'abord, les familles se réunissent en début d'année pour créer une banque d'ateliers « d'enfants ». Ensuite, un tableau de programmation des ateliers est élaboré et installé au local de l'AG des élèves. Sur celui-ci on retrouve les titres des ateliers, le nom de la famille organisatrice de l'atelier, le nom de la famille participante, le local et le nom de l'adulte en supervision. Ainsi, chaque famille recevra et offrira, en alternance environ une dizaine d'ateliers durant l'année scolaire. À toutes les six semaines, les familles refont une tempête d'idées pour alimenter la banque d'ateliers qui doivent être approuvés par un adulte (parents ou enseignantes). Créativité, coopération, engagement et autonomie sont à l'honneur lors de ces riches moments d'échanges.

Des parents sont nécessaires pour permettre que se réalisent les activités en familles coopératives. Ils doivent donc être disponibles le vendredi à compter de 13 h 45. Ces parents soutiennent les élèves pour les quatre étapes de l'atelier : la préparation, la réalisation, le rangement et l'évaluation. Une enseignante est responsable de l'organisation générale de ces ateliers et de la planification de ceux-ci, en collaboration avec les élèves du 3e cycle.



Comité pédagogique

[Mandat à élaborer]

Le comité pédagogique est important pour l'école. Une réflexion de fond concernant ses mandats sera à faire suite aux décisions qui seront prises lors de l'AG du 9 décembre, avec les parents qui ont signifié leur intérêt en début d'année.



Comité multimédia

[Nouveau comité]

Ce comité est constitué de parents et la direction de l'école agit en soutien auprès de ceux-ci. Le comité multimédia prend en charge le site web qui devra être hébergé, d'ici deux ans, sur le site de la CSDM. Il s'assure que des photos et séquences vidéos y soient déposées et assiste la direction et la communauté en ce qui concerne les choix informatiques. Les rencontres ont lieu en fin de journée.

Ce comité est constitué de trois volets : le site web, les photos et séquences vidéos et l'informatique. Des parents peuvent y être membres et participer aux trois volets ou créer des sous-comités. Comme ces trois volets sont souvent interdépendants, il sera important que tous les membres se rassemblent à deux ou trois reprises dans l'année pour voir au développement et au fonctionnement du « domaine multimédia » de l'école. Ce comité doit aussi établir un lien privilégié avec le comité Arc-en-Pressé.

En ce qui concerne le volet informatique, il serait important de recruter certains parents ayant des disponibilités de jour et qui peuvent venir soutenir les élèves et l'équipe-école pour différents travaux par exemple, des recherches sur internet ou des préparations de présentation utilisant PowerPoint.

Pour le volet photo, les membres du comité seront appelés à recruter un parent par groupe pour gérer les photos et les séquences vidéos du groupe. Ainsi, on assurera une présence équivalente de tous les groupes sur le site web.



Comité Arc-en-Pressé

[Nouvelle description]

Au cœur de la vie de l'école, le journal hebdomadaire l'Arc-en-Pressé, déposé légalement, est le moyen de communication entre tous les membres de la communauté et constitue un outil précieux. Le travail du comité est d'assurer la parution du journal sur une base hebdomadaire, de l'acheminer par courriel à tous les parents et de le déposer sur le site internet de l'école. Sur demande, le comité prépare aussi un certain nombre de copies papier.

Le comité favorise la participation des enfants, des parents et du personnel de l'école. Tous les membres de la communauté sont donc appelés à développer des contenus pour l'Arc-en-Pressé.

Le travail des parents impliqués dans l'Arc-en-Pressé se fait, la plupart du temps, à la maison. De 8 à 10 parents sont nécessaires et chacun d'entre eux est responsable de la production pendant un nombre de semaines déterminées à l'avance. Un calendrier leur est remis. Les articles et textes à publier sont acheminés via une adresse courriel commune et/ou déposés dans le pigeonnier réservé au nom de l'Arc-en-Pressé, près du secrétariat de l'école.



Comité inscriptions et intégration

[Nouvelle description]

Les mandats de ce comité se composent de trois volets.

Le premier volet est celui des admissions. Le comité est responsable, avec la direction et le secrétariat, de la gestion du processus d'admission à l'école. Les membres organisent les portes ouvertes en octobre, la soirée d'informations en novembre, la journée des préinscriptions ainsi que les inscriptions officielles. Ce processus s'échelonne de la rentrée à la fin janvier.

Par la suite, les membres du comité voient à l'intégration des nouvelles familles. En juin, avec l'enseignante du préscolaire, ils organisent la journée d'accueil des nouveaux élèves et des nouvelles familles. Ils sont présents et actifs à la rentrée scolaire pour accueillir ces nouvelles familles.

Finalement, le comité s'assure de la mise à jour de la liste des coordonnées des familles.

Le comité inscriptions et intégration travaille en étroite collaboration avec l'équipe-école, le conseil d'établissement, la direction et le secrétariat puisqu'il est le « porte-parole » du projet éducatif auprès des familles qui souhaitent inscrire leur enfant à Arc-en-Ciel et pour celles dont l'enfant a été admis. Il est essentiel, qu'à la fin de l'année scolaire, au moins la moitié des membres du comité poursuivent leur mandat afin d'assurer une essentielle continuité dans le processus d'inscriptions et d'intégration.



Comité multicolore

[Nouvelle description]

Le comité multicolore est composé de deux représentants de chacune des classes.

Le rôle principal du comité multicolore est d'assurer l'organisation et l'animation des quatre rencontres groupe-classe statutaires telles qu'indiquées au calendrier scolaire. Des rencontres ponctuelles peuvent aussi être proposées lorsqu'un besoin est identifié par les parents et l'enseignante d'un groupe en particulier.

Le comité multicolore a pour tâches :

- > D'assurer le lien entre les parents d'un même groupe ainsi qu'avec leur enseignante.
- > De préparer, en collaboration avec l'enseignante et en consultant les parents, l'ordre du jour des rencontres pour son groupe.
- > De rédiger un compte rendu concis des rencontres groupes-classe à publier dans l'Arc-en-Presse.
- > De développer, en collaboration avec le conseil d'établissement et la direction le contenu de la partie commune qui précède les rencontres groupe-classe statutaires.
- > À la suite des rencontres groupes-classe statutaires de faire un bilan commun des sujets et problématiques traités avec la direction, soit lors d'une rencontre ou par courriel. Ainsi, peuvent être identifiés, des sujets à être traités avec toute l'école (en partie commune ou lors d'une rencontre spéciale).
- > De mettre sur pied un service de garde de dépannage (payant) pour permettre aux parents d'assister aux rencontres.
- > De collaborer, si nécessaire, à d'autres groupes de travail.

- > De gérer l'implication parentale dans le groupe-classe qu'il représente pour la coéducation, pour le remplacement des enseignantes le mercredi et lors des dossiers de vie et/ou à d'autres moments.

Les rencontres du comité multicolore ont lieu en soirée, et au besoin, la communication s'effectue par courriel.



Comité du service d'animation

[Nouvelle description]

Ayant à cœur de maintenir un milieu richissime autant en classe qu'au service d'animation, les membres de ce comité s'assurent de maintenir un lien solide avec les orientations du projet éducatif de l'école et les principes éducatifs de la plateforme du service d'animation et ce, par différents projets, activités et dans les valeurs démocratiques véhiculées au sein de la communauté. Ainsi, en partenariat avec l'école, ce comité travaille en concertation afin de répondre aux besoins des enfants, des éducateurs et des parents. Un survol au niveau des finances est fait et des activités de financement sont organisées au besoin.

Les rencontres ont lieu en fin de journée. Le comité est composé de la responsable du service d'animation et de parents. La direction peut assister à certaines rencontres au besoin.



Comité des fêtes

[Nouvelle description]

Le comité des fêtes est responsable de voir à l'organisation de 3 fêtes par année où la participation de l'ensemble de la communauté (incluant l'équipe-école) est sollicitée et ce, pour développer le sentiment d'appartenance. Les fêtes peuvent avoir lieu à l'école ou dans le quartier. Étant donné le nombre de participants, de grands espaces sont souvent nécessaires pour se rassembler (cour d'école, parcs, Mont-Royal). Les membres soulignent aussi la semaine des enseignantes en février et celle des services de garde en mai ou juin.

Puisque les fêtes, quelles qu'elles soient, ont un caractère rassembleur, le comité des fêtes a le souci d'inviter les parents, élèves et équipe-école de l'école au Pied-de-la-Montagne. Les membres du comité doivent donc voir à communiquer les informations aux personnes concernées.



Comité harmonie

[Mandat à élaborer]

Pour bien établir le mandat du comité harmonie, une rencontre devra avoir lieu en deuxième partie d'année pour circonscrire les besoins des membres du personnel et des élèves des deux écoles. Puisque la composition de l'école au Pied-de-la-Montagne est modifiée présentement, nous devons prendre en compte cette réalité.



Comité plein air

[Nouveau comité]

À l'école, enseignants, parents et élèves aiment participer à des activités de plein air qui permettent de vivre les valeurs dans un contexte bien différent de celui de l'école.

Pour la détermination des activités à avoir lieu, l'implication des élèves dans le choix d'activités est obligatoire. Il s'agit d'une façon de faire nouvelle qui est en quelque sorte un projet pilote pour l'année 2010-2011.

À la fin du mois de juin dernier, des parents impliqués dans les activités de ski, de mini-ski et intéressés à la poursuite des activités de plein air à l'école ont rencontré les élèves afin de connaître leurs intérêts en ce sens. *Par exemple, l'activité choisie en 2010-2011 est le ski alpin.*

Pour les années à venir, les membres du comité plein air seront chargés d'organiser quatre jours d'activités par année, en évitant les mois de septembre, décembre, mai et juin. Ces quatre jours devront être vécus par tous les élèves en même temps, bien que le choix d'activités puisse être différent d'un cycle à l'autre. Il est essentiel et incontournable que ce comité travaille en collaboration avec l'assemblée générale des élèves dans le but de déterminer ces activités. Par la suite, la consultation auprès des élèves se fera selon les mécanismes de consultation déjà mis en place (conseil des élèves, conseil de coopération dans chacune des classes et vote en AG des élèves).

Les parents qui seront membres du comité plein air auront des mandats de divers ordres. Ces mandats s'appliquent aussi aux parents qui organiseront les activités liées au ski en 2010-2011.

- > Rencontrer les élèves en juin 2011 pour voir à la détermination des activités pour 2011-2012.

- > À l'aide du formulaire de présentation de projets, présenter au conseil d'établissement pour approbation les activités déterminées par les élèves.
- > Faire les réservations nécessaires (activités et transport).
- > Officialiser les activités auprès de la communauté et communiquer clairement les informations aux parents.
- > Préparer le déroulement des activités en collaboration avec le conseil des élèves, l'équipe-école et la direction.
- > Démontrer clairement comment se vivront les valeurs lors des activités; rencontrer les élèves à ce sujet.
- > Favoriser, lors des activités, des regroupements multiâges, soit en familles coopératives ou autre.
- > Assurer, tout au long des activités, une organisation et un environnement sécuritaire.
- > Ajuster le déroulement de l'activité après chacune des sorties plein air.
- > Faire un bilan des activités avec les élèves.
- > Présenter un bilan des activités et un bilan financier lors de l'assemblée générale de juin.



Comité financement

[Nouveau comité]

Un comité de financement est mis sur pied, qui réunit les comités sapin, bazar et financement. Ce comité est responsable de présenter les campagnes de financement au conseil d'établissement. Avec l'aide du C.É. le comité financement voit à la pertinence d'organiser de telles activités en prévision des besoins de l'école.

Il faut que le besoin à la base d'une campagne de financement soit bien identifié afin de favoriser la participation du plus grand nombre de personnes.

Le comité de financement doit travailler en étroite collaboration avec la direction, le conseil d'établissement et les comités qui pourraient avoir besoin de financement.